



# FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2015

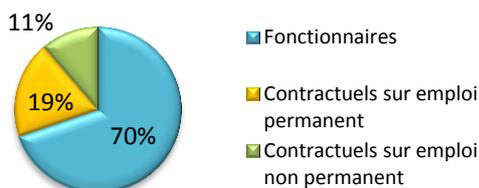
## Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants

**TAUX DE RETOUR :  
100 %**

- ▶ Les **Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants** représentent **0,5 % des collectivités** du département des Pyrénées-Atlantiques et emploient **1,4 % des effectifs**
- ▶ **3 ont transmis leur Bilan Social** sur 3 recensées dans le département
- ▶ **248 agents recensés** dans ces collectivités dont 173 fonctionnaires, 47 contractuels et 28 contractuels sur emploi non permanent

### Effectifs

#### ➔ 70 % des agents sont fonctionnaires



Nombre d'agents sur emploi permanent dans les Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants :

**Minimum : 25 - Maximum : 126**

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	58
Contractuels sur emploi permanent	16
<b>Agents sur emploi permanent</b>	<b>73</b>

Effectif moyen			
Par catégorie :		Des 3 principales filières :	
- Catégorie A :	10	- <b>Technique :</b>	<b>26</b>
- Catégorie B :	18	- Administrative :	16
- <b>Catégorie C :</b>	<b>45</b>	- Médico-sociale :	17

#### ➔ Précisions : Agents contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent

**Emploi permanent** ➔ **0,4 %** des agents recrutés dans le cadre d'un **remplacement temporaire**  
 ➔ **23 %** des agents contractuels sur emploi permanent en **CDI**

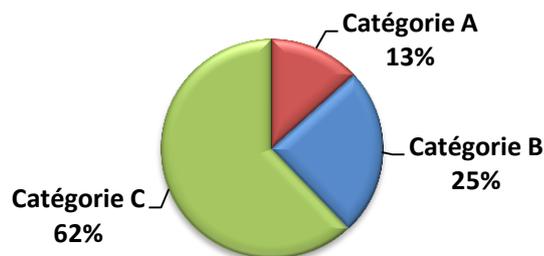
**Emploi non permanent** ➔ **39 %** des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un **emploi aidé**  
 ➔ **25 %** des contractuels non permanents recrutés en tant que **saisonniers ou occasionnels**

### Caractéristiques des agents sur emploi permanent

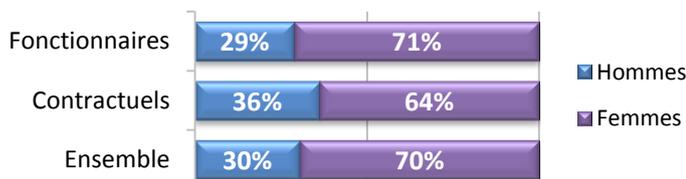
#### ➔ Plus d'1 agent sur 3 relève de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
<b>Technique</b>	<b>37,6%</b>	<b>29,8%</b>	<b>35,9%</b>
Médico-sociale	22,5%	23,4%	22,7%
Administrative	23,7%	14,9%	21,8%
Culturelle	9,3%	8,5%	9,1%
Sportive	2,3%	19,2%	5,9%
Animation	4,6%	2,1%	4,1%
Hors filière	-	2,1%	0,5%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

#### ➔ Plus de 3 agents sur 5 relèvent de la catégorie C



#### ➔ Plus de 2 agents permanents sur 3 sont des femmes



#### ➔ Les 5 principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

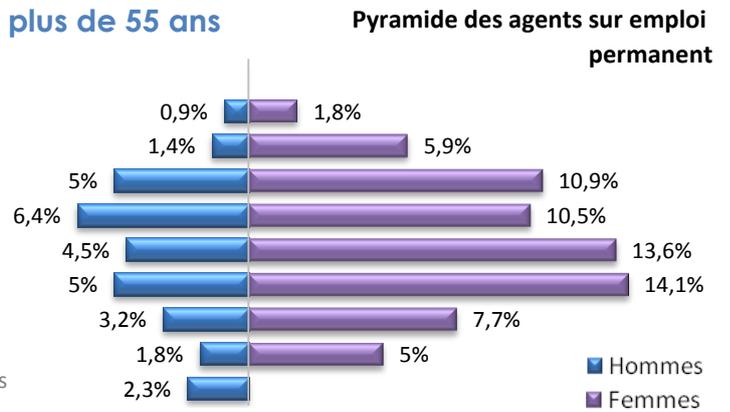
Cadres d'emplois	% d'agents
<b>Adjointes techniques</b>	<b>28%</b>
Auxiliaires de puériculture	10%
Adjointes administratives	9%
Attachées	7%
Rédacteurs	5%

## Pyramide des âges

➔ 10 % des agents sur emploi permanent ont plus de 55 ans

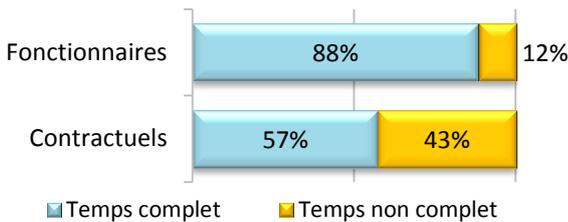
Âge moyen des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	<b>44,64</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>37,01</b>
<b>Ensemble</b>	<b>43,01</b>

65 ou plus  
60 à 64 ans  
55 à 59 ans  
50 à 54 ans  
45 à 49 ans  
40 à 44 ans  
35 à 39 ans  
30 à 34 ans  
25 à 29 ans  
moins de 25 ans

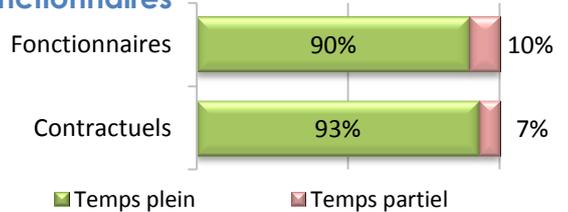


## Temps de travail\* des agents sur emploi permanent

➔ 43 % des contractuels sont à temps non complet contre 12 % des fonctionnaires



➔ 7 % des fonctionnaires bénéficient d'un temps partiel contre 10 % des contractuels



\* Attention : Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

## Mouvements

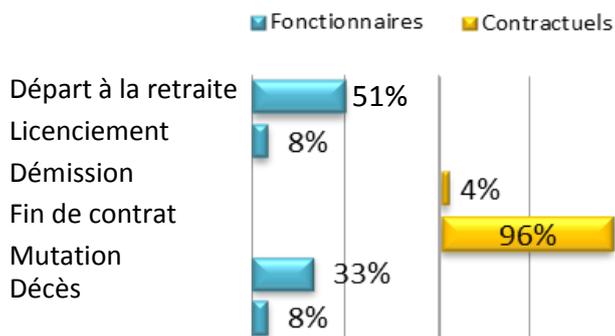
➔ En 2015, 37 arrivées\* d'agents sur emploi permanent, 36 départs\* et 7 contractuels titularisés

Variation des effectifs entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015		
Fonctionnaires	↗	<b>3,0%</b>
Contractuels	↘	<b>-7,8%</b>
<b>Ensemble</b>	↗	<b>0,5%</b>

➔ 73 % des arrivées\* sur emplois permanents concernent des contractuels

Fonctionnaires	%
<b>Arrivées de fonctionnaires</b>	<b>27%</b>
dont Mutation	40%
dont Recrutement direct	30%
dont Concours	20%
dont Intégration directe	10%
Contractuels	%
<b>Arrivées de contractuels</b>	<b>73%</b>
dont remplaçants	81%

➔ 67 % des départs\* concernent des contractuels



## Promotions

➔ 54 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2015

12 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement de grade**  
42 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement d'échelon**  
1 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une **promotion interne en 2015**

Les pourcentages ci-dessus sont arrondis à l'entier le plus proche

\* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, mises en disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

## Budget et rémunérations

- ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 14,68 %

	Montant global	Montant moyen*
<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>46 366 801 €</b>	<b>15 455 600 €</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>8 501 005 €</b>	<b>2 833 668 €</b>
Charges de personnel (chapitre 12)	Soit 18,33 % des dépenses de fonctionnement	

### Part du régime indemnitaire sur les rémunérations

- ⇒ Fonctionnaires : 16,51 %
- ⇒ Contractuels : 5,48 %
- ⇒ Ensemble : 14,68 %

### ➔ Rémunérations - agents permanents

	Montant global	Montant moyen*
<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>5 004 124 €</b>	<b>1 668 041 €</b>
Primes et indemnités versées :	750 955 €	250 318 €
Heures supplémentaires/complémentaires :	16 298 €	8 149 €
Nouvelle Bonification Indiciaire :	57 305 €	19 102 €

### ➔ Rémunérations - agents non permanents

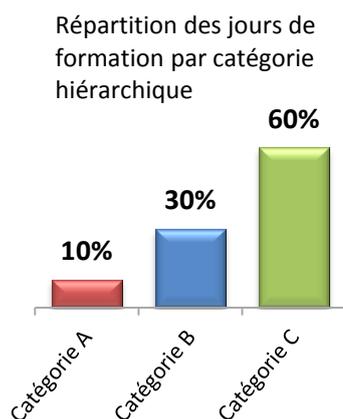
	Montant global	Montant moyen*
<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>494 928 €</b>	<b>164 976 €</b>
Heures supplémentaires :	-	-

\* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

- ➔ 67 % des Communauté de communes de 20 000 à 30 000 habitants cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs contractuels

## Formation

- ➔ 681 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2015



En moyenne, 3,1 jours de formation par agent sur emploi permanent

### Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT :	65%
Autres organismes :	12%
En interne :	23%

- ➔ 67 839 € ont été consacrés à la formation en 2015

Montant moyen\* consacré à la formation par collectivité : 22 613 €

### Dépenses de formation selon l'organisme :

CNFPT :	36%
Autres organismes :	60%
Frais de déplacement :	4%

\* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

## Protection sociale complémentaire

- ➔ Aucune Communauté participent financièrement à la complémentaire santé de leurs agents contre 33 % à la complémentaire prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant médian des participations	-	6 325 €
Montant moyen par bénéficiaire	-	301 €

### ➔ Action sociale

- ⇒ 67 % des Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants versent une subvention à un comité d'œuvres sociales

- ⇒ 100 % servent des prestations directement à leurs agents (restauration, vacances, ...)

## Conditions de travail

➔ En moyenne, 21,1 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2015 par fonctionnaire

En moyenne, 14,5 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2015 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuel permanent
<b>Taux d'absentéisme</b> « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,95%	3,97%
<b>Taux d'absentéisme médical*</b> (toutes absences pour motif médical)	5,78%	3,97%

\*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

➔ 9 accidents du travail déclarés en 2015

En moyenne :

- ⇒ 3,6 accidents du travail pour 100 agents
- ⇒ 3 accidents par collectivité
- ⇒ 57 jours d'absence par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs, soit 100 % des Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants

- ⇒ 67 % emploient au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

**7 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

- ⇒ 100 % sont fonctionnaires
- ⇒ 100 % sont en catégorie C
- ⇒ 67 % des ces collectivités ont engagé des dépenses en matière de handicap, soit 1 205 € en moyenne\* par collectivité
- ⇒ 1 agent reconnu travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

## Précisions

➔ Méthodologie



Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2015.

Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un type et à une strate de collectivité. De plus, cette fiche permet de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses réalisées pour les collectivités par le Centre de Gestion et ainsi de se situer au sein d'une strate démographique.

Elle a été réalisée grâce un outil automatisé développé par l'Observatoire de l'Emploi et de la Fonction Publique Territoriale de la Coopération des CDG de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sources : Rapports sur l'Etat de la Collectivité 2015 transmis au Centre de Gestion en 2016 par les Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants

Date de publication : Janvier 2017

➔ Prévention et risques

### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

100 % des Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants ont désigné au moins un assistant de prévention

### FORMATION

67 % des Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants ont été concernées par des formations liées à la prévention (habilitations, secourisme du travail), soit 27 jours

### DÉPENSES

33 % des Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

## Relations sociales

### Jours de grève

66 % des Communautés de communes de 20 000 à 30 000 habitants concernées par des grèves en 2015, soit en moyenne 10,5 jours par collectivité  
21 jours de grève recensés en 2015  
70 jours de grève recensés en 2014

### Comité Technique

5 réunions au niveau local et 3 réunions de CHSCT  
7 réunions du Comité Technique Intercommunal

### Commissions Administratives Paritaires

14 réunions organisées par le Centre de Gestion  
⇒ 4 pour la catégorie A  
⇒ 4 pour la catégorie B  
⇒ 6 pour la catégorie C

Analyse réalisée par :  
Observation et analyse sociale  
Direction Générale - CDG 64  
05 59 90 35 69 - observation@cdg-64.fr